

Déclaration n° 91 – SHAMA

« Et avertis-les du Jour du Regret, lorsque l'affaire aura été tranchée, alors qu'ils seront encore dans l'insouciance et l'inconscience. »

Grande Nation iranienne

L'Iran était autrefois l'un des pays les plus riches du monde. Sous la direction « irréfléchie » de Khomeini et de Khamenei, il a cependant été plongé dans une telle pauvreté que plus des « trois quarts » de sa population vivent sous le « seuil de pauvreté ». Non seulement son économie s'est effondrée, mais, plus grave encore, malgré son histoire culturelle et civilisationnelle qui suscitait l'admiration du monde, le pays a connu un tel « effondrement moral » que la corruption systématique, ouverte et institutionnalisée est devenue une composante inséparable du système. La destruction de ses « valeurs nationales et humaines » a atteint un point tel qu'une partie de la population, pour se sauver, en est venue à implorer l'aide des ennemis jurés de son propre pays, en « répudiant trois fois sa fierté nationale », au point de susciter l'étonnement de ces mêmes ennemis. Tout cela dessine un avenir sombre et annonce une situation encore plus catastrophique.

Les principales causes de cette situation catastrophique peuvent être résumées comme suit :

A — La structure « juridique et politique » défectueuse de la République islamique qui, par un « mouvement réactionnaire », est revenue à une période antérieure au mouvement constitutionnel, voire au Moyen Âge.

B — La direction oppressive, autoritaire et irréfléchie du régime, qui constitue l'illustration de : **« Pharaon égara son peuple et ne le guida pas. »**

C — Le seuil très élevé de tolérance du peuple, qui soit endure trop longtemps, soit se soulève sans programme ni direction compétente et subit la défaite.

D — La répression ouverte exercée par les forces armées et les éléments de sécurité.

E — Le manque d'indépendance de l'appareil judiciaire et la corruption qui y règne.

F — L'inefficacité des institutions élues telles que l'Assemblée des experts et l'Assemblée consultative islamique.

Maintenant que Mojtaba Khamenei, dans le but de rétablir la « tradition héréditaire », s'est emparé du pouvoir par le biais du « coup d'État des Gardiens de la révolution », de la « soumission de l'Assemblée des experts traîtresse et disqualifiée » et du silence et de l'indifférence de l'armée — sans même avoir la certitude qu'il soit vivant — afin de donner une « légitimité » au second coup d'État mené par Qalibaf et son équipe, nous portons à votre connaissance les points suivants concernant ce « coup d'État dans le coup d'État des Gardiens de la révolution » :

1 — À ceux qui, parmi le peuple, peuvent encore croire à la République islamique et qui, sous l'influence de la vaste propagande du « gouvernement putschiste », de l'atmosphère émotionnelle créée autour de la présentation d'Ali Khamenei comme « martyr », en réaction aux crimes commis par les États-Unis et Israël contre notre pays, et en raison d'une « faible mémoire historique », auraient

oublié la prise du pouvoir par ce prétendu « guide martyr » à travers la trahison de Rafsandjani et de l'Assemblée des experts, alors qu'il ne remplissait pas les conditions légales et religieuses requises, et qui ne percevraient pas que la situation catastrophique actuelle est le résultat de la gestion irréflechie de Khomeini et de Khamenei, voire n'auraient pas pris conscience du « double coup d'État des Gardiens de la révolution », nous rappelons que :

La Constitution de la République islamique, qui représente le prix du sang des martyrs de la Révolution, a été ouvertement violée et piétinée. La nomination de Mojtaba Khamenei a été effectuée en violation totale des articles 5, 107 et 109 par une Assemblée des experts qui était tenue, conformément à l'article 111 de la Constitution, de destituer Ali Khamenei afin d'empêcher la situation catastrophique actuelle de se produire, mais qui a éludé cette obligation légale et s'est rendue coupable de « trahison de confiance » et a ainsi été disqualifiée. En outre, non seulement Mojtaba Khamenei ne remplit aucune des conditions prévues aux articles 5, 107 et 109 de la Constitution, mais, selon les déclarations d'Ali Akbar Pourjamschidian, vice-ministre des Affaires politiques et de sécurité du ministère de l'Intérieur et secrétaire du Conseil de sécurité nationale, en date du 1404/10/18, l'ordre du « massacre » des manifestants aurait été donné par Mojtaba.

2 — Selon l'article 9 de la Constitution, qui considère la liberté, l'indépendance, l'unité nationale et l'intégrité territoriale comme « inséparables » et fait de leur préservation le devoir de l'État et de chaque citoyen, il faut s'opposer au « gouvernement putschiste », même si cette opposition devait constituer une « défense légitime » au sens des articles 156 et 157 du Code pénal islamique.

3 — Les partisans de la République islamique reconnaissent qu'Ahmad Jannati n'est pas simplement un fossile isolé comparable à ceux de l'Union soviétique, qui ont persisté dans des politiques irréflechies jusqu'à provoquer l'effondrement du système. La plupart des responsables politiques et militaires iraniens sont eux aussi des fossiles qui, durant la guerre de huit ans, ont fait boire à Khomeini le « calice empoisonné » et qui ont aujourd'hui encore procédé à un « coup d'État ». Ils ont en outre toujours été à l'avant-garde de la répression, du pillage et de la corruption.

4 — Aucun des deux groupes au pouvoir, qu'il s'agisse des « putschistes » ou de leurs « rivaux », ne possède de « solution honorable » pour sortir de la « crise ». Ceux qui battent le tambour des « négociations » et de l'application de la déclaration en 14 points d'Islamabad dissimulent l'étape suivante qui, selon la position de Trump, serait une « capitulation sans conditions » lors des négociations principales. Ceux qui battent le tambour de la « guerre » ignorent quant à eux la « supériorité écrasante de la puissance » de l'ennemi. Dans les deux cas, c'est le peuple qui paiera le prix de leur ignorance.

5 — Il semble que la République islamique soit arrivée au terme de son existence, que ce soit par une « transformation et un effondrement internes » ou par un « soulèvement national ». Dans ce contexte, une décision légale, morale, humaine et nationale des forces armées de rejoindre le peuple pourrait empêcher le « chaos, l'insécurité, la guerre civile et la désintégration du pays ». En créant les conditions du « transfert du pouvoir au peuple par la réconciliation », elles accompliraient non seulement leur « mission », mais pourraient également bénéficier d'une « amnistie générale ».

6 — Quant à l'immense majorité du peuple iranien qui, au moins depuis 1368 — année de la prise du pouvoir par Ali Khamenei — considère le régime comme illégal et dépourvu de légitimité, nous lui rappelons que, tout comme en Dey 1396 des éléments habiles au sein du pouvoir avaient déclenché les manifestations depuis Machhad, l'actuel « gouvernement putschiste » pourrait également attiser

les protestations afin soit d'assurer sa survie par une répression pire que celle de Dey, conformément au principe de la « victoire par la terreur », au moyen d'un « massacre à plus grande échelle », soit, en perdant le contrôle des manifestations, de créer les conditions d'une « révolte aveugle » et de transformer l'Iran en une « terre brûlée ».

7 — L'expérience de tous les soulèvements échoués du dernier quart de siècle montre que la « cause fondamentale » de ces échecs a été « l'absence de programme et l'absence d'une direction compétente ». C'est pourquoi le Conseil de la Révolution nationale d'Iran, en proclamant une « alerte nationale » et avec une ferme détermination, réaffirme la stratégie de la « lutte non violente » et les tactiques de « désobéissance civile et de grèves générales ».

Fièvre nation iranienne,

Vive l'Iran

Conseil de la Révolution nationale d'Iran
1405/6/7